



Village fleuri "4 fleurs"

- 1 **Le mot du Maire**  
\*\*\*\*\*  
**Un rayon de soleil pour le coquelicot**
- 2 **Révision de la carte communale**  
\*\*\*\*\*  
**Danger, fumée !!!**
- 3 **Compte rendu du Conseil Municipal du 7 mai**
- 4 **Compte rendu du Conseil Municipal du 7 mai**  
\*\*\*\*\*  
**Compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin**
- 5 **Compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin**
- 6 **Compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin**
- 7 **Compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre**  
\*\*\*\*\*
- 9 **A louer**
- 10 **La rentrée des classes**  
\*\*\*\*\*  
**Tous à l'écoute**  
\*\*\*\*\*  
**Appel aux frambaldéens**
- 11 **Fondation pour le soutien au Fleurissement de St-Frambault**  
\*\*\*\*\*  
**Et de 3 !!!**  
\*\*\*\*\*  
**Comice cantonal à Passais**
- 12 **Bilan des Flories d'Antan**  
\*\*\*\*\*  
**Foulées Frambaldéennes**  
\*\*\*\*\*  
**Dates à retenir**

# Le P'tit Frambaldéen

NOVEMBRE 2015

## Le mot du Maire

La nature se prépare aux prémices de l'automne nous offrant un panel de couleurs chatoyantes.

Pour notre saison touristique, l'heure est au bilan. Bilan des fréquentations en hausse dans tous les domaines. Les touristes ont été plus nombreux cette année à nous rendre visite. Nous commençons à percevoir l'affluence des Cyclotouristes français et étrangers qui empruntent la voie dénommée «La Vélofrancette», reliant Ouistreham à La Rochelle et passant par St-Frambault. La signalétique officielle sera prochainement mise en place par les services du Conseil départemental. Les demandes d'hébergement de plein-air en court-séjour se précisent.

**Le verdict du Jury National des Villes et Villages Fleuris est tombé ce 23 Octobre. Notre Label «4 Fleurs» est reconduit jusqu'en 2018. Une belle récompense pour l'ensemble de la population et les salariés.** Dès aujourd'hui nous devons réfléchir à des pistes de financement spécifique pour maintenir ce qui fait la renommée de notre village et contribuer à maintenir un dynamisme indispensable à sa pérennité car les données administratives et budgétaires sont appelées à profondément changer dans les années qui viennent.

Par ailleurs, une bourgade qui se veut touristique ne peut fonctionner sans ses commerces de première nécessité. C'est pourquoi, le Conseil Municipal qui s'est engagé, dans son mandat, au maintien de ses commerçants et artisans, s'évertue à en faire une des priorités. Voilà pourquoi, nous avons décidé de nous engager dans la reprise du Restaurant «Le Coquelicot», afin de lui redonner une nouvelle vie pour la saison 2016.

Dans le même acabit, nous entreprenons également la révision de la Carte Communale en offrant à nos artisans déjà en place, la possibilité de pérenniser leur activité au sein de notre territoire.

Coté vie sociale, le bilan des Flories d'Antan s'apparente à l'an dernier, et les idées vont bon train pour la version 2016. Nous remercions au passage le grand nombre de bénévoles qui ont œuvré pour que cette journée laisse une empreinte dans nos mémoires.

Le 25 Novembre nous rendrons hommage à toutes les personnes qui ont concouru au Fleurissement par une cérémonie de remise des récompenses.

Succéderont au calendrier de cette fin d'année le repas des Cheveux Blancs le 29 Novembre puis l'arbre de Noël des enfants le Dimanche 20 Décembre.

Une manière de terminer cette année 2015 en rendant hommage à deux générations aux profils opposés et néanmoins subsidiaires de notre population....

## Un rayon de soleil pour le coquelicot.

Comme chacun a pu le constater, le restaurant « le Coquelicot » a fermé ses portes en février dernier. Cette fermeture a été préjudiciable pour les frambaldéens et les touristes qui désiraient se restaurer à Saint Frambault.

Le Conseil Municipal, soucieux de conserver les commerces de proximité, en a fait une de ses priorités pour son mandat. Il a décidé, à l'unanimité, d'acquérir les murs et le fond afin d'y installer un gérant. Le projet progresse et le Conseil Municipal œuvre pour que « Le Coquelicot » ré-ouvre ses portes en 2016...



Mairie – Place de l'église 61350 Saint-Frambault / Téléphone : **02.33.38.32.22**

Fax : **02.33.38.02.47** / e-mail : [accueil@saint-frambault.com](mailto:accueil@saint-frambault.com) Site internet : [www.saint-frambault.com](http://www.saint-frambault.com)

Ouvert du Mardi au Samedi de 9h00 à 12h00

## RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Rappel des faits et explication sur la nécessité de procéder à la révision de la carte communale :

Le Conseil Municipal avait décidé, lors de la validation de la carte communale, de n'ouvrir que le bourg à l'urbanisation, préservant ainsi les vastes espaces agricoles de notre commune rurale marquée par un fort dynamisme agricole.

Lors des travaux de commission, avait également été évoquée l'installation d'un artisan au lieu dit "La Dictière" et la nécessité de valider son permis de construire avant la date exécutoire du 04 septembre 2014. Pour ce faire, le Secrétaire Général du Préfet, dans un courrier du 07 août 2014, invitait cet artisan à « *déposer sa demande faisant apparaître clairement ses objectifs d'installation d'une activité artisanale. Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fraimbault pourra alors, s'il considère que l'intérêt de la Commune le justifie, autoriser le Maire à délivrer le permis de construire en application de la loi du 14 Mars (Loi ALUR) cette délibération sera soumise à l'avis conforme de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles.* »

Malheureusement, le Conseil Municipal n'a délibéré qu'en date du 25 novembre 2014, ne permettant plus au demandeur d'obtenir son permis de construire et mettant définitivement en péril son installation. Plusieurs médiations ont été entamées par la suite ; entrevue à la Préfecture avec le sous-préfet et le directeur de la DDT, recours à l'assistance juridique. Tous les moyens ont échoué. L'ultime entretien avec M. Blinneau (DDT) en date du 22 mai 2015 nous a convaincu qu'une tentative de saisir le Tribunal Administratif serait assurément vouée également à l'échec.

Fort de constater que l'ultime solution était de passer par la modification de la Carte Communale en créant des mini-zonages dédiés à l'activité des entreprises et à l'artisanat.

Monsieur le Maire soumet le projet au Conseil Municipal.

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 124-1, R. 124-1 et suivants, dont l'article R. 124-7, Vu l'arrêté préfectoral du 24 approuvant la carte communale de Saint-Fraimbault, Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant la carte communale en date du 14 mai 2014, Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la Commune de réviser sa carte communale. En effet, cette révision sera axée principalement sur le développement économique, afin de permettre la conduite de projets ayant pour but l'accroissement, le maintien ou la transmission de l'activité.

La commune a donc consulté le Cabinet INHARI pour mener à bien cette nouvelle étude.

Monsieur LEGUEN est venu en Mairie le 18 août 2015 afin de définir les pôles et Les mini-zonages permettant le développement de l'activité économique. Les zones recensées à proposer sont : La Couillardière, La Danvelaie, La Dictière, Maison Neuve, La Corbière.

Le 21 octobre a eu lieu une réunion avec les différentes institutions gérant ce dossier. Un passage devant diverses commissions départementales suivi d'une enquête publique et d'une délibération communale agréant le projet précéderont la décision final de la préfecture.

## Danger, fumée !!!

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 a rendu obligatoire l'installation d'un avertisseur autonome de fumée dans tous les logements à compter du 8 mars dernier. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans son logement grâce à l'émission d'un sonore.

Les incendies domestiques causent environ 800 décès par an en France. 70 % des incendies ont lieu durant la journée mais 70% des incendies mortels surviennent la nuit. Les fumées tuent plus que les flammes: 80% des décès sont dus à l'intoxication.

Afin de sensibiliser la population à ce dispositif, vous trouverez ci-joint un document mis à la disposition du public au sein de la mairie.



# Compte rendu du Conseil Municipal du 7 mai

## COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions communales	Attributions	Membres
Commission FINANCES	Préparation des budgets et analyse des comptes administratifs Subventions.	<u>E. LEROUX</u> - E. CANU B. GERAULT - D. LESELLIER -A. PELLOUIN - S. RETOURS - C.TARTIER
Commission COMMUNICATION	Communication interne: rédaction du journal local Communication externe: liées aux animations et promotions du village (recherche de sponsors, presse, radio, prospectus...), réseaux sociaux, site internet, en lien avec toutes les autres commissions	<u>E. CANU</u> - B. GERAULT - R. LETOURNEUR - S. RETOURS - C. LEROYER - C. TARTIER
Commission ANIMATION TOURISME	Organisation matérielle et humaine événementielle	<u>R. LETOURNEUR</u> - C. CICHY- G. GAUTIER - B. GERAULT - A. PELLOUIN
Commission SOLIDARITE	Favoriser l'échange intergénérationnel, l'intégration des nouveaux habitants, la réinsertion... par des actions comme Drôles de jardin, Repas des Cheveux Blancs, Arbre de Noël..	<u>C. TARTIER</u> - G. GAUTIER B GERAULT - C. LEROYER
Commission TRAVAUX :	Définir les travaux à réaliser sur la Commune (réseaux, entretien chemins...)	<u>E.LEROUX</u> -D.LESELLIER <u>Chemins ruraux</u> : M. COME F. FIAULT - G. GAUTIER J. LEDAUPHIN <u>Cimetière</u> : M. COME - J. LEDAUPHIN
Commission Aménagements Paysagers	Fleurissement, Espaces verts : définir les orientations pour le Personnel Communal	<u>C.CICHY</u> -E.CANU- F.FIAULT -R.LETOURNEUR -C.TARTIER

### DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et suivant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22), il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de déléguer les compétences suivantes au Maire :

1. - De procéder, dans les limites inscrites au budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
2. - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3. - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
4. - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
5. - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ,
6. - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
7. - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 000 €.
8. - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
9. - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 10.- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.
- 11.- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € par sinistre.
- 12.- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 20 000€ par année civile.
- 13.- D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Maire : 31 %
- Par Adjoint : 8.25 %

### DÉLÉGATION À CHRISTOPHE CICHY

Monsieur le Maire lui a confié la gestion courante du personnel : administrative et organisation du travail. En conséquence, il est prévu 2 rencontres avec le personnel .

### ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Afin d'assurer les plantations et l'entretien du fleurissement de la commune, il est décidé de mettre en place l'annualisation du temps de travail pour madame GUESNEY Claire, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme suit :

Temps de travail hebdo sur Janvier, Février, Novembre, Décembre : 21,00 h sur 17 semaines  
Total heures : 357,00 h

Temps de travail hebdo sur Mars, Aout, Septembre, Octobre : 28,00 h sur 17 semaines  
Total heures : 476,00 h

Temps de travail hebdo sur Avril, Mai, Juin, Juillet : 35,00 h sur 18 semaines  
Total heures : 630,00 h

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin**

### CESSION DE TERRAIN AU S.I.A.E.P. DE COLMONT, MAYENNE ET VARENNE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 27 février 2014 du S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne concernant le transfert de propriété des biens mis à disposition du Syndicat. La Commune de Saint-Frambault cède la parcelle cadastrée ZR n°5 d'une superficie de 260 M<sup>2</sup> sur laquelle est implantée le réservoir au S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne. Sachant que le réservoir reste la propriété de la commune.  
La cession se fait à l'Euro symbolique et les frais à la charge du Syndicat.

## ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DU PAVE

La politique d'accessibilité vise toute la population française, mais plus particulièrement les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite. Deux étapes pour le diagnostic:

### 1 – Création des Agendas d'Accessibilité Programmée ( Ad'AP)

- connaître les travaux pour rendre accessibles les locaux IOP (Installations Ouvertes au public),
- connaître les montants des travaux nécessaires,
- établir une programmation de la réalisation de ces travaux par le gestionnaire de ces Etablissements Recevant du Public en fonction du budget dont il dispose.

Suivant la classification de l'ERP, (Salle Polyvalente classée 4, les autres classés 5), le volume de travaux à réaliser, les difficultés de financement, il est possible d'obtenir un délai de 3 à 6 années pour l'étalement de l'agenda. Le groupement de commande concernant le diagnostic a été passé par la CdC du Bocage de Passais, la mission a été confiée à l'APAVE.

Le coût pour la Commune de Saint-Fraimbault s'élève à **3 465.07 € TTC**.

**Date butoir : 27 septembre 2015**

### 2 – Le Plan d'Accessibilité Voiries et Espaces publics ( PAVE)

- Dans un premier temps, il faut définir les itinéraires à diagnostiquer. Prioriser l'accessibilité à la circulation reliant les bâtiments publics, commerciaux puis réfléchir sur l'accessibilité aux touristes. Il est donc nécessaire d'effectuer, un diagnostic afin de remplir un document devant être enregistré en Préfecture. Il n'y a pas de date butoir. En revanche ce document est obligatoire si on souhaite effectuer une demande de DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) voirie.

Par conséquent le dossier serait à monter pour la fin 2015, voir début 2016, si on veut demander du financement au titre de la D.E.T.R. LA CdC n'ayant pas la compétence voirie au sein des agglomérations, le groupement de commande devra être réalisé par SaintMars d'Egrenne.

## RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Le conseil municipal considère que la révision de la carte communale apparaît justifiée pour la vitalité de l'activité de l'économie locale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 - habilite la com municipale d'urbanisme à représenter la commune aux réunions de travail .
- 2 - de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration de la carte communale .
- 3 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget.
- 4 - la présente délibération sera transmise :
  - à Madame le Préfet de l'Orne
  - au Parc Naturel Régional Normandie Maine.
  - aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
  - aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, de Métiers et d'Agriculture ;

### MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À MADAME LAMBERT GAETANE

Le Conseil Municipal met à disposition de Madame LAMBERT Gaétane le local sis 3 bis, rue des Tisserands pour y entreposer des meubles. Cette mise à disposition a pris effet le 15 mai 2015 pour une durée de 5 mois pour un loyer à 20€/par mois, payable mensuellement.

### MISE À DISPOSITION DU JARDIN 5, PLACE DE L'ÉGLISE À M. JADOT STEPHANE

Le Conseil Municipal met à disposition le jardin de la maison sis 5, place de l'Eglise au locataire du Studio, Monsieur JADOT Stéphane, d'une superficie de 175 M<sup>2</sup>. Celui-ci en assurerait l'entretien. Cette mise à disposition est à titre gratuit, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

## ANIMATIONS OTSI TARIF ATELIER BOUTURAGE

L'Office de Tourisme du Bocage Domfrontais, du Passais et du Pays d'Andaine a mis en place une animation dans le cadre de l'escapade du Bocage, prévue à Saint-Fraimbault : Balade en calèche d'une ½ heure pour maximum 8 personnes. Sachant que les groupes accueillis peuvent compter jusqu'à 30 personnes, l'OT a demandé à la commune s'il n'était pas possible de prévoir un atelier floral pour les personnes restées à terre. Il a été convenu de créer un atelier bouturage animé par Claire et les personnes repartiraient avec leur bouture. Cette animation est programmée le 21 août après-midi. Le Conseil Municipal fixe à 2€ par personne, la participation à cet atelier floral.

### **SITUATION DU RESTAURANT LE COQUELICOT**

Madame RIFLET avait été conviée à la réunion d'adjoints du 27 mai afin de nous informer de la situation du restaurant. Madame RIFLET a indiqué que le restaurant était fermé et en liquidation judiciaire. Elle a transmis un courrier pour l'achat des murs, du matériel et de la licence IV.

Lors de sa venue du 27 mai, les adjoints sont allés visiter les locaux :

- Rez de Chaussée : Rien à dire,
- 1<sup>er</sup> étage logement : Besoin de rénovation,
- Par contre de gros travaux sont à envisager en ce qui concerne la couverture.

Des aides financières sont possibles, notamment le FISAC (Fonds de Soutien aux Artisans et Commerçants) qui est maintenant ouvert aux Collectivités Territoriales. Il conviendra aussi de se mettre en relation avec divers organismes, Chambre des Métiers, ADECCO, ...

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'étude du projet de rachat de l'établissement du Coquelicot

### **FPIC – RÉPARTITION ENTRE LA CDC ET SES COMMUNES MEMBRES.**

Dans le cadre du mécanisme de péréquation appelé Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, l'ensemble intercommunal « CdC du Bocage de Passais » s'est vu attribuer la somme de 130 945 € pour l'année 2015 (dont 48 863 € susceptibles d'être reversés aux communes membres).

Le Conseil Municipal opte pour une répartition « dérogatoire libre » entre l'EPCI et ses communes membres au titre du FPIC et revers à la CdC du Bocage de Passais le montant total FPIC 2015 de 6 157 €.

### **CLASSEMENT DU CAMPING**

Le Conseil Municipal avait convenu d'engager la démarche pour le classement du camping. La mission a été confiée au Cabinet ABC Control. Lors de sa visite en date du 20 mai dernier, Monsieur HOEUSLER de ce cabinet a constaté qu'il manquait des prises de courant au dessus des lavabos pour le branchement de rasoirs et d'une signalétique d'entrée du Camping pour nous permettre d'obtenir 2 étoiles. Les travaux ont été engagés car ils doivent être réalisés dans un délai de 15 jours. Ensuite, la commune a trois mois pour valider le rapport.

### **COMMUNES NOUVELLES**

Une réunion a été organisée à la Cdc de Passais concernant le fonctionnement des communes nouvelles :

- Gouvernance de la commune nouvelle (art. L 2113-7 et s.)

Un régime transitoire de gouvernance est prévu entre la création de la commune nouvelle et le prochain renouvellement des équipes municipales. En cas de délibération concordantes prises avant la création de la commune nouvelle, le conseil municipal est composé de l'ensemble des membres des anciens conseils municipaux. A défaut d'un tel accord, Le Préfet fixe la composition du conseil municipal de la nouvelle commune. Une fois la période transitoire passée et lors du premier renouvellement du conseil municipal, la composition de ce dernier est fixé selon les mêmes modalités que pour les communes « classiques ».

- Communes déléguées (art. L 2113-0 à 19)

Le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres et devient de droit adjoint au maire de la commune nouvelle.

- Impact sur les EPCI et syndicats mixtes en cas de fusion-substitution (art. L2113-5)

La commune nouvelle peut être créée par fusion de toutes les communes membres d'un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre. La création emporte alors automatiquement suppression du ou des EPCI concernés. Dans ce cas, la commune nouvelle se substitue aux EPCI existants et l'ensemble des biens, droits et obligations et personnels lui sont transférés.

- Incitation financière

Dotation maintenue 3 ans (art. L2113-22). Art. L2113-20 Les communes nouvelles dont la population est comprise entre 1 000 et 10 000 habitants bénéficieront d'une majoration de 5% de leur dotation forfaitaire sur les 3 premières années.

## Compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre

### CRÉATION DES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AdAp)

Rappel sur l'obligation faite aux collectivités d'établir un calendrier concernant les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics avant le 27 septembre 2015.

Un groupement de commandes a été confié à la Cdc du Bocage de Passais qui a retenu l'APAVE comme prestataire. Ils ont remis à la Commune de SAINT-FRAIMBAULT le diagnostic début juillet et la Commission Travaux s'est réunie le 18 août pour établir un ordre de priorité. Celui-ci a été revu avec M. BOURGE de l'APAVE, lors de la présentation de son rapport en mairie, le 1 septembre dernier. Les travaux à réaliser prévus dans le rapport de l'APAVE ont un coût global estimé pour l'ensemble des bâtiments : 270 500 € HT.

Le dossier à remettre à la Préfecture sera constitué avec la proposition de calendrier de la commission et l'ordre de priorité des travaux d'accessibilité

1. Salle polyvalente (2018)
2. Toilettes buvette plan d'eau (2018)
3. Sanitaires Camping (2018)
4. Club de l'amitié (2019)
5. Salle RHérouin (2020)

En ce qui concerne, la place de stationnement à la buvette du plan d'eau, le Conseil Municipal souhaite demander la prorogation.

### LE COQUELICOT

Suite à la visite des locaux organisés la semaine passée et aux observations faites, Monsieur BOULAND, architecte, a été contacté pour l'estimation des travaux du 1<sup>er</sup> étage et a fait la demande au Service des Domaines pour l'estimation du bâtiment. Obligation faite aux communes de demander l'avis des domaines pour tout bien estimé à plus de 75 000 €. Récapitulatif de l'estimation financière globale :

- Acquisition du bâtiment 80 000 € négociable
- Travaux de couverture 23 500 € HT
- Réhabilitation du 1<sup>er</sup> étage 120 000 € HT (Estimé à 1 000 € HT /m<sup>2</sup>)

A cette estimation, s'ajouteront, les frais d'actes notariés, d'architecte, etc...

Des financements sont possibles, mais dépendent des options que le Conseil Municipal retiendra. Le Conseil Municipal EST FAVORABLE à l'acquisition du restaurant « Le Coquelicot » :

- Achat du fonds de commerce (restaurant)
- Achat de l'ensemble (murs et fonds)

### AMÉNAGEMENT DU PLAN D'EAU : CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire propose la constitution d'un groupe de travail pour mener une réflexion sur les projets d'aménagement du plan d'eau, à plus ou moins longue échéance.

### COMMUNES NOUVELLES

la Cdc a lancé une consultation pour chiffrer un éventuel rapprochement entre certaines communes de la Cdc, hors SAINT FRAIMBAULT et CÉAUCÉ. A ce jour, le bureau n'a pas souhaité faire partie de l'étude car celle-ci n'étudie que les incidences financières. Il rappelle qu'aujourd'hui, la création d'une commune nouvelle permet un gel des dotations sur 3 ans et un bonus de 5 % si la population de la commune nouvelle atteint le seuil de 1 000 habitants.

### FOULÉES FRAMBALDÉENNES ET REPAS GASTRONOMIQUE

Les Foulées frambaldéennes auront lieu le samedi 17 octobre prochain. La salle polyvalente a été réservée pour le samedi 10 octobre en prévision de l'organisation d'un repas gastronomique. A ce jour, n'ayant pas de cuisinier disponible, Christophe CICHY va contacter M. MALGREY pour voir si l'Association « Site Remarquable du Goût » pourrait assurer la promotion.

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU SIAEP DE COLMONT MAYENNE ET VARENNE EN DATE DU 30 JUILLET 2015

Travaux AEP liaison Soucé — Saint-Fraimbault : coût de 310 000 €. Marché de travaux 2015 : attribué à l'entreprise CISE TP/SARC pour 1 008 263.50 € HT.

### **PASSERELLE DE LA ROUTE DE CÉAUCÉ**

Afin de faciliter l'accès au plan d'eau et d'éviter les accidents, la création d'une passerelle au pont de la route de Céaucé avait été chiffrée à 16 570 € TTC. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention parlementaire.

### **CONCESSION CIMETIÈRE : SUPPRESSION DES CONCESSIONS PERPÉTUELLES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 11<sup>0</sup>2015-001 en date du 19 janvier dernier fixant les tarifs communaux pour l'année 2015. Concernant les concessions cimetières, le Conseil Municipal a décidé de ne plus vendre de concessions perpétuelles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **LABEL ACCUEIL VELO**

Des éléments sont manquants pour obtenir la labellisation « Accueil Vélo » .

#### **Camping :**

- Faire et afficher une feuille avec l'itinéraire VéloFrancette, les coordonnées des Offices de Tourisme, des bus et des trains, des loueurs et réparateurs de vélo,
- Faire et afficher une feuille indiquant la météo du jour,
- Mettre des fils à linge dans le vestiaire du foot,
- Ouvrir un endroit sécurisé à 7 h (pour départ) et les fermer le soir, Mettre une affiche avec le numéro de téléphone de l'agent technique et les horaires de fermeture. Les vestiaires du foot pourraient servir de local.
- Mettre à disposition (au Point Information) un kit de réparation complet pour les petites avaries (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)
- Mettre une brosse attachée à une chaîne pour le nettoyage des vélos aux sanitaires du camping ou des vestiaires de foot,
- Mettre des tables et des bancs, ainsi que des lices en bois devant les sanitaires du camping.
- WIFI,
- Prévoir un local convivial (aménager le bungalow).

#### **Base de loisirs et Point Information :**

- Mettre des parkings vélos de 6 places minimum (arceaux métalliques ou lices) à des endroits stratégiques du bourg.

### **TARIF DE LA CANTINE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015**

Le repas pour un élève nous est facturé 5.15 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Le tarif appliqué pour l'année scolaire passé était de 3 €. Le Conseil Municipal fixe le même tarif que la Commune de SAINT-MARS-D'EGRENNE, par souci d'uniformisation de prix pour les familles, soit 3.10 €.

### **COURS DE ZUMBA : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur POUTEAU Gildas d'Ambrières les Vallées a assuré des cours de Zumba à la Salle polyvalente les 21 et 28 juillet, les 4, 18 et 25 août. Il lui a facturé 15€ la séance et que ce même tarif sera appliqué si d'autres séances doivent être programmées sur l'exercice 2015.

### **COURS DE DANSE 2015/2016 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur LESELLIER Franck de TRAINING DANCE sollicite la location de la salle polyvalente pour assurer les cours de danse de salon pour l'année 2015/2016. Cette activité est pratiquée le mercredi soir de 20h30 à 22 heures, à raison d'une séance par mois, soit 9 séances : 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre, 6 janvier 2016, 3 février, 9 mars, 6 avril, 11 mai et 8 juin. Il lui sera facturé 15€ la séance. Monsieur le Maire propose de fixer à 15 € la séance pour l'année 2015/2016.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR**

Lecture du courrier de Mme LEGRAS, Trésorière, concernant la demande d'admission en non-valeur des dettes d'assainissement 2011 de Mme KENWARD pour 46.32 € et M. MAIDEN pour 66.75 €. le Conseil Municipal décide d'accepter les admissions en non-valeur des dettes d'Assainissement 2011 de Mme KENWARD Beverley et M. MAIDEN Paul. Les crédits vont être prévus au Budget par décision modificative, à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2014**

la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Monsieur le Maire commente le rapport

	Exercice 2013	Exercice 2014	% évolution
Abonnés	136	131	- 3.7%
M3 facturés	9101	8077	- 11.2%
Recettes vente d'eau	20 357 €	18 959 €	

Station d'épuration : la totalité des boues produites est évacuée : 5.3 en 2014, contre 8.5 en 2013 (TMS = Tonne Matière Sèche)

**S.E. 61 : RAPPORT D'ACTIVITE 2014**

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités du SE 61 de l'année 2014 validé par les membres du Comité Syndical du SE 61 en date du 30 juin 2015. L'année 2014 a été un tournant important dans l'histoire de l'électricité ornaise. En effet, suite à la dissolution des derniers syndicats primaires, le SDECO Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées est devenu l'interlocuteur unique des collectivités et a changé de nom au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour s'appeler le SE 61 Syndicat de l'Energie de l'Orne. Il rappelle les travaux réalisés sur la commune de SAINT FRAIMBAULT : travaux de sécurisation sur les réseaux nus en basse tension et les travaux d'effacement de réseaux pour embellissement du bourg

**SMICO : MODIFICATION DES STATUTS**

La Commune de SAINT-FRAIMBAULT est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. les communes de Mery Corbon, Boischampré, Campandré Valcongrain, Saint Hilaire du Harcouet ainsi que le Syndicat d'Assainissement Frênes-Montsecret ont sollicité leur adhésion au SMICO, Et que les communes de Saint Loyer des Champs, Saint Christophe le Jajolet, Frênes ont sollicité leur retrait du SMICO. Lors de la réunion du 20 juin 2015, le Comité Syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les adhésions et retraits sollicités et charge le Maire de communiquer la présente délibération tant à M. le président du SMICO qu'à M. le Préfet de l'Orne.

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Encaissement d'un chèque de GROUPAMA de 1 564.19 € correspondant au remboursement de sinistre de la buvette du 5 juin 2015.

Encaissement d'un chèque de GROUPAMA de 850.18 € correspondant au remboursement de sinistre de la buvette du 19 juin 2015.

Encaissement des dons à la Chapelle de Bellevue pour 190 €.

**A louer****Maison dépendant d'un immeuble****Sis au 24 rue Abbé André Jolly**

Élevé sur cave avec escalier extérieur

Au rez de chaussée...cuisine, salle de séjour

A l'étage...2 chambres, un bureau, salle de bains et WC

Un grenier non aménagé et Une cave

**Prix...375 €**

CONTACT—Mairie de Saint-Fraimbault

**Au 02·33·38·32·22****A louer**

## La rentrée des classes

Une fois encore les vacances d'été passées, notre école a ré ouvert ses portes et a retrouvé de la vie ce Mardi 1er Septembre. Cette année, 23 petits élèves ont fait leur rentrée à St FRAIMBAULT. Selon la répartition des sites du RPI, notre école accueille des Petites et Grandes Sections de Maternelle. La composition de la classe se fait comme suit : 6 élèves en Petite Section et 17 en Grande, dans cet effectif on compte 5 Frambaldéens. L'institutrice n'est autre que Mme Catherine TIMOTHEE, enseignante depuis Septembre 1989 à St Fraimbault. Elle est assistée par son ATSEM, Estelle HARDY. Les repas proposés à la cantine, sont préparés par le Gite de Bellevue et ensuite servis par les « 2 Valérie » Mmes FIAULT et CORBEAU.

Les enfants de la petite école participent aux Drôles De Jardin dans la commune, une activité extérieure ludique, qu'ils apprécient. Certains d'entre eux pourront aussi assister une fois par semaine, à l'atelier « LIRE ET FAIRE LIRE », animés cette année par Mme REMANDE Thérèse. Cet atelier n'est autre qu'un moment de partage intergénérationnel, autour de la lecture. Les maternelles comme les autres ont dû s'habituer au rythme scolaire aménagé avec l'école le mercredi matin. A St FRAIMBAULT les TAP sont répartis sur tous les jours en fraction d'1/2 heure, et les animateurs de

la CDC interviennent le jeudi après midi pendant 1 heure et demie, pendant laquelle les élèves font des chants, des activités manuelles... autour de différentes thématiques. Petit plaisir unique à St Fraimbault, en cette fin d'année qui approche et NOEL qui arrive à grands pas, les enfants pourront peut être apercevoir le Père Noel arriver avec son Ane, leur offrir des petits cadeaux...



## Tous à l'écoute

Le 26 janvier 2015, le ministre de l'intérieur a annoncé 26 mesures pour une nouvelle mobilisation contre l'insécurité routière, parmi lesquelles l'interdiction de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (écouteurs, oreillettes, casques) en conduisant un véhicule (auto, deux roues motorisés et vélos).

L'objectif de cette mesure, qui vise essentiellement les utilisateurs de kits « mains libres », est d'éviter que le conducteur, le motard ou le cycliste ne se trouve isolé de l'environnement routier. Resteront autorisés les kits installés sur le pare soleil, les GPS nomades dédiés et les kits mains libres de première monte intégrés au véhicule, lesquels utilisent un haut-parleur et un microphone dans l'habitacle.

Cette mesure, ainsi que l'abaissement du taux d'alcoolémie à 0,2 g/l de sang pour les conducteurs novices, sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le ministère de l'intérieur met à votre disposition plus d'information à l'adresse internet suivante : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias/campagnes/au-1er-juillet-2015-interdiction-de-porter-tout-dispositif-susceptible-d-emettre-du-son-a-l-oreille-en-conduisant-meme-a-velo>

## Appel aux frambaldéens

La troupe de Théâtre de Saint Fraimbault prépare un spectacle pour l'arbre de Noël. Pour cette pièce, la troupe recherche « des téléphones à cadran ». Si des habitants en possédaient et pouvaient en prêter pour la pièce, merci de les amener à la mairie.

## Projet de création d'une Fondation pour le soutien au Fleurissement de St-Fraimbault

Partant du constat que les rentrées financières de notre Commune tendent à s'amenuiser et que la majorité des forces bénévoles se veut vieillissante, nous cherchons de nouveaux leviers afin de pérenniser notre statut de Village Fleuri. C'est pourquoi, nous avons choisi de redynamiser nos partenariats en projetant de créer une association permettant de solliciter le mécénat ainsi que de favoriser les échanges internationaux, plus particulièrement Le Japon.

Il est primordial que la population Frambaldéenne s'implique dans cette initiative, c'est pourquoi nous profitons de ce bulletin pour lancer un appel à toute personne désirant être actrice de ce beau challenge. Venez échanger sur ce sujet en Mairie, vous y serez les bienvenus.

### Et de 3 !!!

L'entente foot loisir Passais/Saint-Fraimbault a remporté le challenge Jean Claude Bigeon, le dimanche 7 juin, face à Briouze. Les aînés Passagiens et Frambaldéens sont en train d'écrire un petit palmarès dans ce challenge avec cette troisième victoire en quatre ans. Tenant du trophée, les partenaires de Philippe Motier ont mis un point d'honneur à conserver celui-ci, en s'imposant devant l'équipe de Briouze 3 buts à 1 dans un match où le fairplay et la bonne humeur régnait.

Briouzains, Passagiens et frambaldéens, adversaires le temps d'une finale ont néanmoins tenu à se réunir avec le trophée, après la remise de la coupe par l'épouse et le fils du créateur de ce challenge.



Photos fournies par « Le Publicateur »

### Le Comice cantonal à passais

le 30 aout a eut lieu le comice à passais. L'idée originale débattue entre nos huit communes qui a été retenu est l'identité de la commune. La commune de Saint Fraimbault avait pour l'occasion réalisé un char en rapport avec le plan d'eau, à savoir un pédalo posé sur la plate forme et une pergola surmontant un pont rouge, entre les deux était posé une petite table ronde. Emilie Young, candidate malheureuse à l'élection de la reine, était assise sur le pédalo, des bénévoles se sont relayés autour de la table ainsi que pour accompagner le char pendant la parade. Nous remercions cette trentaine de bénévoles qui ont sacrifié plusieurs soirées à nous aider à la confection des papillotes et à la décoration du char.

Sur le char de la reine, trônait à sa gauche, Audrey Taburet en tant que deuxième dauphine élue au comice.

## Bilan des 22<sup>e</sup> Flories d'Antan

Cette 22<sup>e</sup> édition s'est terminée sur un bilan positif. Nous avons enregistré 3300 entrées payantes, avec une arrivée plutôt tardive des spectateurs dans la journée. Cela nous a permis de clôturer les comptes avec un bénéfice de 1900 €.

Les différentes activités se sont bien déroulées et ont bien plu aux publics, notamment les balades en calèches et le four à pain.

Côté restauration, une très belle journée au stand galettes. Bravo et merci à tous les bénévoles.

Les Flories d'Antan sont reconduites pour une 23<sup>e</sup> édition, mais il va falloir trouver de nouvelles idées, de nouvelles activités pour donner envie aux gens de venir et revenir à notre belle fête.

N'hésitez pas à passer à la mairie si vous avez des nouveautés à proposer ou si vous désirez intégrer l'équipe des bénévoles.

**St FRAIMBAULT (61)**

# Les Flories d'Antan

## le 15 Août 2016

### Les Foulées Frambaldéennes

Le 17 octobre, 62 coureurs ont participé aux foulées frambaldéennes. Départ à 15 h dans des conditions idéales pour une course à pied.

Guillaume CATHOIS arrivait en vainqueur, en réalisant un temps canon de 42 mn. Première féminine, notre figure locale, Aurélie DELANGLE, en parcourant les 12km 200 en 52 mn et toujours le sourire à l'arrivée. Bravo à eux et à tous les concurrents. Merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés à organiser cette course, qu'ils soient signaleurs - suiveurs - chronos - résultats - toute la logistique des ravitaillements et le stand crêpes et vin chaud à l'arrivée.



### DATES A RETENIR

- Le 21 novembre : **Jambon à l'os de ASPSF**
- Le 25 novembre : **Remise des prix 2015 concours du fleurissement et des Drôles de jardin**
- Le 29 novembre : **Repas des Cheveux Blancs**
- Les 6 et 13 décembre : **Elections régionales**
- Le 20 décembre : **Arbre de Noël**

